

# Garanties Prévoyance pour les agents territoriaux des Pays de la Loire

### SYNTHESE DES GARANTIES PROPOSÉES POUR LES ASSISTANTS FAMILIAUX ET MATERNELS

#### **CENTRE DE GESTION DE LA SARTHE**

#### Déterminées par l'accord collectif régional du 9 juillet 2024

- Contrat collectif à adhésion obligatoire des agents conforme aux dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023
- · Couverture des risques d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité
- Participation minimale employeur à hauteur de 50 % de la cotisation du régime de base

## ASSUREUR RETENU : COLLECTEAM ALLIANZ

**GARANTIE** Couverture des garanties incapacité temporaire de travail, invalidité et décès

	Taux de cotisation
90 %	2,20 %
95 %	2,45 %

